

La défense antimissile balistique (BMD) de l'OTAN

« Notre programme de défense antimissile représente un investissement à long terme face à une menace à long terme. Nous voulons parvenir à une couverture et à une protection totales pour les Alliés européens de l'OTAN contre les attaques de missiles balistiques provenant de l'extérieur de la zone euro-atlantique. »

– Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, le 12 mai 2016

La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour la population, le territoire et les forces déployées des pays de l'Alliance. De nombreux pays disposent déjà de missiles balistiques ou s'emploient à développer ou à acquérir cette technologie. La prolifération de ces capacités n'implique pas nécessairement l'existence d'une intention immédiate d'attaquer l'OTAN, mais elle signifie que l'Alliance a la responsabilité de tenir compte de cet élément dans le cadre de sa tâche fondamentale de défense collective.

La BMD pour la protection du territoire, des populations et des forces des pays européens de l'OTAN

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité de défense antimissile balistique (BMD) territoriale. Au sommet de Chicago, en mai 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré la capacité BMD intérimaire de l'OTAN, première étape significative sur le plan opérationnel. Cette capacité offre une couverture maximale dans la limite des moyens disponibles pour défendre les populations, le territoire et les forces des pays de l'OTAN dans toute l'Europe méridionale contre une attaque balistique limitée.

L'objectif ultime reste toutefois d'assurer la couverture et la protection complètes de l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN contre les menaces croissantes induites par la prolifération des missiles balistiques. Cette couverture s'appuie sur les principes de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés et de la solidarité au sein de l'OTAN, du partage équitable des risques et des charges, ainsi que de l'effort raisonnable. Elle tient compte également du niveau de la menace, de la soutenabilité financière et de la faisabilité technique, et des dernières évaluations communes de la menace agréées par l'Alliance. Si les efforts internationaux devaient permettre de réduire les menaces qu'engendre la prolifération des missiles balistiques, la défense antimissile de l'OTAN pourra être adaptée en conséquence, et elle le sera.

La défense antimissile balistique de l'OTAN est purement défensive et n'est pas dirigée contre la Russie. Comme l'a expliqué le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg, que ce soit en termes de géographie ou de physique, il est impossible pour le système OTAN de détruire des missiles intercontinentaux russes avec les intercepteurs disponibles pour la BMD de l'OTAN. Ces derniers sont trop peu nombreux et se trouvent soit trop au sud, soit trop près de la Russie pour y parvenir. Ils sont plutôt conçus pour neutraliser les menaces venant de l'extérieur de la zone euro-atlantique.

Principales fonctions

Lorsqu'elle sera totalement opérationnelle, la capacité BMD de l'OTAN sera articulée autour d'un système de commandement et de contrôle permettant cinq fonctions clés : planification, surveillance, partage des informations, interception et gestion des conséquences.

PLANIFICATION : sachant que les délais d'engagement de la défense antimissile peuvent être très courts (quelques minutes, voire quelques secondes), la planification et l'anticipation ont une importance cruciale pour le développement d'une défense efficace. Un aspect clé de la capacité de l'OTAN sera donc la planification, la préparation et le positionnement des moyens, en fonction des besoins.

SURVEILLANCE : certains Alliés possèdent, ou sont en train d'acquérir, des satellites capables de détecter le lancement d'un missile balistique, et des radars terrestres ou navals capables d'assurer la détection et la poursuite de tels missiles. Ces capteurs seront reliés au système de commandement et de contrôle de l'OTAN.

PARTAGE DES INFORMATIONS : le système de commandement et de contrôle permet à l'OTAN de fusionner toutes les données fournies par les capteurs, de générer en temps réel une image complète de la situation opérationnelle de défense antimissile, et de la partager avec les capteurs et les systèmes d'armes fournis par les Alliés.

INTERCEPTION : les systèmes d'armes et les intercepteurs fournis par les Alliés seront reliés au système de commandement et de contrôle de l'OTAN, avec les différents capteurs, ce qui permettra aux commandants OTAN de prendre rapidement, si nécessaire, les mesures appropriées pour répondre à une attaque balistique.

GESTION DES CONSÉQUENCES : l'OTAN apportera son soutien aux autorités nationales pour atténuer et gérer les conséquences d'une attaque ou d'une interception de missile. Toute une série de mesures pourront être prises avant, pendant et après l'événement, y compris la communication d'informations à temps, pour permettre aux autorités nationales d'avertir la population, et la mise à disposition de capacités à l'appui des interventions d'urgence des pays.

Participation

Dans le cadre de l'approche adaptative phasée des États-Unis pour la défense antimissile en Europe (EPAA) :

- la Turquie héberge un radar BMD américain à Kürecik ;
- la Roumanie héberge une station Aegis Ashore sur la base aérienne de Deveselu (station déclarée opérationnelle le 12 mai 2016) ;
- l'Allemagne héberge le centre de commandement sur la base aérienne de Ramstein ;
- la Pologne hébergera une autre station Aegis Ashore à la base militaire de Redzikowo (à l'horizon 2018) ;
- en outre, dans le contexte de l'EPAA, l'Espagne accueille quatre navires Aegis multimites dotés de capacités BMD dans sa base navale de Rota. Ces moyens constituent des contributions nationales et font partie intégrante de la capacité BMD de l'OTAN.

Plusieurs pays de l'Alliance mettent actuellement à disposition des systèmes supplémentaires de défense aérienne et antimissile basée au sol (notamment des systèmes Patriot ou SAMP/T) ou des navires complémentaires pour la protection d'autres moyens BMD. D'autres sont également en train de mettre au point ou d'acquérir des moyens dotés de capacités BMD qui pourraient, à terme, être mis à disposition pour la BMD de l'OTAN.

En septembre 2011, les Pays-Bas ont annoncé qu'ils prévoyaient de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les dotant de radars d'alerte avancée à portée étendue pour la défense antimissile à titre de contribution nationale à la capacité OTAN de défense antimissile balistique. Une annonce similaire a été faite en août 2014 par le Danemark, qui a décidé de faire l'acquisition d'un système de radar basé sur une frégate pour renforcer la BMD de l'OTAN. En novembre 2015, le Royaume-Uni a annoncé qu'il investirait dans un radar BMD terrestre censé élargir la couverture et renforcer l'efficacité de la capacité BMD de l'OTAN.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 5041

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpres](#)

www.nato.int